

MODALITES ET PROCEDURES DE PREINSCRIPTION AU LIAD POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Vous souhaitez inscrire votre enfant au Lycée international Alexandre Dumas d'Alger à la rentrée scolaire 2018. Ce document a pour but de mieux vous expliquer de quel type d'admission relève votre enfant et quelles sont les démarches à effectuer. Afin de vous éviter des déplacements et des attentes, le lycée a mis en place une procédure d'inscription sur internet. Ce mode d'inscription en ligne concerne tous les niveaux du primaire et du secondaire. Vous voudrez bien renseigner, à l'adresse <http://www.liad-alger.fr/joomla/> (onglet admission/préinscriptions) la demande d'admission de votre enfant dans notre établissement et être très attentif aux informations qui vous sont demandées.

Les admissions seront prononcées au regard des conditions d'admission et des places disponibles par la commission d'admission du Lycée international Alexandre Dumas présidée par le Conseiller de Coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Algérie.

Une inscription dans un établissement français homologué implique une pleine adhésion des parents comme de l'élève à ses objectifs pédagogiques et éducatifs, ainsi qu'à ses principes et règles de fonctionnement, garantie de la cohésion et de la mobilisation de la communauté éducative autour des valeurs portées par le LIAD, dont le principe de laïcité.

En tant que parents d'élèves, vous participerez aux instances consultatives de nos établissements par l'élection de vos représentants. Le conseil d'école et le conseil d'établissement associent les partenaires de l'école, et en particulier les parents d'élèves, à la réflexion sur la vie de l'établissement. Ils sont des lieux d'écoute et d'échanges entre les membres de la communauté éducative. Aussi est-il essentiel que vous soyez partie prenante dans ces instances.

D'avance nous vous assurons de la disponibilité du Service de Coopération et d'Action Culturelle, de l'établissement et des équipes éducatives au service de la réussite de vos enfants.

Le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle,

Grégor TRUMEL

Le Proviseur,

Brigitte GIMENEZ

Contenu

I. TYPES D'ADMISSION:.....	4
II. REGLES D'ADMISSION A L'ECOLE PRIMAIRE:.....	4
III. REGLES D'ADMISSION AU COLLEGE OU AU LYCEE:.....	4
IV. MODALITES PRATIQUES D'ADMISSION:	5
1. Où, quand et comment s'inscrire ?:	5
2. Où envoyer le dossier de votre enfant ?:.....	5
3. Calendrier des préinscriptions 2018-2019 :.....	6
4. Le choix des langues vivantes lors de la préinscription en ligne au collège et au lycée :.....	7
5. Pièces à fournir impérativement lors de la transmission du dossier :	9
V. FRAIS DE SCOLARITE:	9
VI. PIECES A FOURNIR POUR QUE L'ADMISSION SOIT EFFECTIVE:.....	10

SCHEMA DE LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

PERIODE	ACTIONS
ORAN du 01/02/2018 au 28/02/2018	1 - Préinscription en ligne sur le site www.liad-alger.fr (Attention ! Bien préciser le nom marital et le nom de jeune fille de la mère)
ALGER du 07/02/2018 au 30/03/2018	2 - dépôt ou envoi des dossiers complets et paiement des frais d'étude de dossier.
ORAN PRIMAIRE : 1 ^{ère} quinzaine d'Avril COLLEGE : admission classe 6ème avec commission primaire	3 - Commission d'admission du primaire. 4 - Notification d'admission ou de refus transmis par courriel.
ALGER PRIMAIRE : Courant Mai 2018	5 - acceptation ou refus par courriel de la famille selon les modalités prévues par le courriel de notification du LIAD. 6- Dépôt des éventuelles pièces complémentaires et règlement des frais de scolarité : Admission définitive
SECONDAIRE : Courant Juin 2018	3- Commission d'admission du secondaire 3 - Notification d'admission ou de refus par courriel. 4 - acceptation ou refus par courriel de la famille selon les modalités prévues par le courriel de notification. 5- Dépôt des éventuelles pièces complémentaires et règlement des frais de scolarité : Admission définitive

REMARQUES GENERALES

Selon leur nationalité ou leur cursus scolaire, les élèves sont admis au Lycée International Alexandre Dumas et ses annexes dans la limite des places disponibles :

Les familles inscrivent leurs enfants au Lycée International Alexandre Dumas exclusivement si leur résidence principale est en Algérie.

La demande d'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception du dossier papier au bureau de la scolarité et au paiement des frais d'étude de dossier d'un montant de **3 000 DZD (ou 25€)**. Ces frais ne sont pas remboursables.

Les admissions sont prononcées, au regard des conditions d'admission et des places disponibles, par la commission d'admission présidée par le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle et composée de membres de la direction du LIAD et du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade de France en Algérie. **Les décisions de cette commission ne sont susceptibles d'aucun recours ni de communication envers le public.**

NB : Les familles doivent être conscientes que le nombre de places attribuées est limité et qu'il leur incombe de prévoir, en temps utile, **une autre forme d'instruction pour leur(s) enfant(s) (scolarisation, CNED, etc.)**

Affectation au Lycée International Alexandre Dumas: elle sera notifiée à la famille par courriel à l'issue d'une commission d'affectation, la dernière se tenant à la fin du mois de juin. Toutefois, pour que l'admission soit effective, la famille devra, après réception du courriel de notification d'admission, **confirmer directement en réponse à ce dernier, l'inscription auprès de l'établissement. L'inscription sera définitivement acquise** lorsque l'ensemble des pièces exigées sera produit et les droits de première inscription et de frais de scolarité du premier trimestre intégralement payés :

Sans réponse écrite sous huit (08) jours, la place sera considérée vacante et les versements effectués non remboursables.

- **Pour les familles qui résident sur le territoire algérien** par virement bancaire sur le compte de l'établissement ouvert à la BEA (Banque extérieure d'Algérie) agence Mohamed V. Règlement financier et RIB BEA. Il sera veillé à bien préciser les prénom et nom de l'élève dans l'objet du virement sous peine que celui-ci soit non affecté et l'inscription non validée.
- **Pour les familles qui résident à l'étranger**, l'ordre de virement se fait sur le compte bancaire du LIAD à la Trésorerie générale de l'étranger.
Il sera veillé à bien préciser les prénom et nom de l'élève dans l'objet du virement sous peine que celui-ci soit non affecté et l'inscription non validée.

Le compte du LIAD à la trésorerie générale de l'étranger.

Le montant dû en dinars sera converti à partir du **seul** taux de chancellerie applicable : http://www.economie.gouv.fr/dgfip/taux_chancellerie_change.

Aucun délai de paiement ne pourra être accordé pendant cette phase (cf V. Frais de scolarité).

Remarques importantes

- A- Tous les enfants doivent intégrer leur classe à la date de la rentrée. Une absence non justifiée auprès de la direction de l'établissement dans les 48 h impliquera la perte du bénéfice de l'affectation.
- B- La résidence permanente et effective en Algérie d'au moins UN des deux parents de l'enfant scolarisé est **IMPERATIVE**. Le non-respect de cette règle entraînera une mesure de radiation immédiate.

- C- Les élèves de nationalité française arrivant en cours d'année scolaire en Algérie pourront être scolarisés uniquement en cas de mutation professionnelle des parents et dans la limite des places disponibles.
- D- La demande d'admission d'un enfant ne remplissant pas les conditions d'admission dans le réseau de l'enseignement français sera refusée.

I. TYPES D'ADMISSION:

Pour tout élève, quelle que soit sa nationalité, venant d'un **établissement public ou privé sous contrat en France ou d'un établissement français de l'étranger homologué par le ministère de l'éducation nationale français**, déjà scolarisé depuis deux années complètes ou durant tout son cursus scolaire :

- La demande de préinscription est recevable dans la limite des places disponibles.

Pour tout élève, quelle que soit sa nationalité, venant d'un **établissement privé français hors contrat ou d'un établissement à programme français non homologué par le Ministère de l'Éducation Nationale ou d'un établissement étranger francophone ou d'un établissement d'un système éducatif étranger** :

- Maternelles et Primaire : étude des dossiers, plus tests éventuels
- Collège/Lycée : réussite aux tests sur tous les niveaux
- Seconde : sélection à partir des résultats du DNB français

II. REGLES D'ADMISSION A L'ECOLE PRIMAIRE:

Inscription à l'école primaire – Dans quelle classe ?

L'instruction en France n'étant obligatoire qu'à partir de l'âge de 6 ans (Cours Préparatoire), la commission d'admission peut être amenée par manque de places, à refuser ou différer la scolarisation d'un enfant de moins de 6 ans. L'inscription ne peut être demandée que dans la classe correspondant à l'âge de l'enfant. Aucune dérogation à la demande de la famille ne sera accordée.

En principe, selon leur âge, les enfants seront admis en 2018-2019 dans les classes suivantes:

MATERNELLE			
ENFANTS NES EN	2014	2013	
CLASSE	M.S.	G.S.	

ELEMENTAIRE					
ENFANTS NES EN	2012	2011	2010	2009	2008
CLASSE	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2

III. REGLES D'ADMISSION AU COLLEGE OU AU LYCEE:

SECONDAIRE							
ENFANTS NES EN	2007 -2008	2006	2005	2004	2003-2004	2002	2001
Classe	6E	5E	4E	3E	2nde	1e	Tle

Pour l'étude des dossiers au collège et au lycée, le bulletin du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire en cours, précisant l'orientation de l'élève (ou tout document authentique mentionnant cette orientation : **Fiche de dialogue**) sera exigé.

IV. MODALITES PRATIQUES D'ADMISSION:

1. Où, quand et comment s'inscrire ?

Sur le site internet du LIAD : [lien](#)

- du 07/02/2018 au 30/03/2018 ALGER.
- et du 01/02/2018 au 28/02/2018 ORAN.

Une boîte mél valide, fonctionnelle et permanente est donc absolument indispensable. Si vous n'en possédez pas, vous devez absolument en créer une qui sera par ailleurs utile pendant toute la scolarité de votre enfant au sein du LIAD. Evitez d'utiliser la même adresse pour des enfants de familles différentes.

2. Où envoyer le dossier de votre enfant ?

Pour les familles qui résident en Algérie:

- **ALGER** : Les dossiers complets sont déposés au Bureau de la scolarité du LIAD, site de Ben Aknoun. Les frais d'étude du dossier seront payés à la caisse du LIAD lors du dépôt.
- **ORAN** : Les dossiers complets sont déposés à l'école d'Oran à une période communiquée sur le site du LIAD ou au Bureau de la scolarité du LIAD, site de Ben Aknoun. Les frais d'étude du dossier seront payés lors du dépôt.

Pour les familles qui résident au moment de la préinscription en dehors du territoire algérien:

Les dossiers complets sont expédiés par voie postale selon les délais indiqués sur le calendrier de préinscription, le cachet de la Poste faisant foi (ou du transporteur DHL, UPS, etc...), à l'adresse : Bureau Scolarité-Lycée International Alexandre Dumas-Chemin Arezki Mouri -16030 - Ben Aknoun-Alger. Les frais d'étude du dossier seront payés sur le compte du LIAD à la trésorerie générale de l'étranger **lien L'ordre de virement devra impérativement être intégré au dossier papier transmis par la poste. NB : Le mandat à un tiers résidant en Algérie pour s'acquitter des droits dus en dinars n'est pas accepté. La résidence de la famille s'entend par la résidence des enfants au moment de la préinscription.**

Important:

La commission d'admission se réserve le droit d'annuler une demande de préinscription en cas d'irrégularité ou d'omission constatée sur la fiche de préinscription et dans le dossier.

Pour que la demande d'admission soit prise en compte :

- Toutes les rubriques demandées sur la fiche de préinscription doivent être scrupuleusement renseignées et complétées.
- La fiche de préinscription doit être signée par les deux parents.
- Toutes les pièces demandées doivent être présentées.
- Pour l'envoi à partir de l'étranger, une preuve de paiement nominative (Nom de l'un des parents), des frais d'étude doit impérativement être présentée dans le dossier.

3. Calendrier des préinscriptions 2018-2019:

L'ouverture des préinscriptions sur le site internet de l'établissement (www.liad-alger.fr) se fera pour tous les niveaux (primaire, collège et lycée) selon le calendrier suivant :

- ORAN : du 01/02/2018 au 28/02/2018 à 12h00.
- ALGER : Du 07/02/2018 au 30/03/2018 à 12h00.

Niveaux	Calendrier des préinscriptions 2018-2019	Période de notification d'admission
PRIMAIRE	<p>Pour les familles qui résident en Algérie: Dépôt des dossiers du 01/02/2018 au 30/03/2018 (Alger) et 01/02/2018 au 28/02/2018 (Oran) de 8Hh00 à 12h00. Capacité d'accueil par matinée: 20 personnes</p> <p>Pour les familles qui résident en dehors de l'Algérie: Dernier délai d'envoi : 30/03/2018, cachet de la poste faisant foi</p>	AVRIL / MAI 2018
COLLEGE et LYCEE	<p>Pour les familles qui résident en Algérie: Dépôt des dossiers du 07/02/2018 au 30/03/2018, De 8Hh00 à 12h00. Capacité d'accueil par matinée: 20 personnes</p> <p>Pour les familles qui résident en dehors de l'Algérie: Dernier délai d'envoi : 30/03/2018, cachet de la poste faisant foi</p>	JUIN 2018
TEST COLLEGE et LYCEE	<p><u>Élèves admis sur Test</u></p> <p>Les familles seront notifiées par mail. Date du <u>Test</u> : Les dates des tests seront communiquées ultérieurement.</p>	

4. Le choix des langues vivantes lors de la préinscription en ligne au collège et au lycée (À suivre scrupuleusement pendant la préinscription en ligne).

Les enseignements des langues vivantes

NB : - La commission d'admission se réserve le droit de refuser une inscription ou de corriger le choix des langues vivantes d'un élève si sur sa fiche de préinscription (issue de la préinscription faite par les parents en ligne) les enseignements obligatoires n'ont pas été respectés.

- Le choix des langues vivantes ne sont pas modifiables à la rentrée.

<p>6^e</p>	<p>**Les élèves titulaires de la seule nationalité Algérienne : Sont obligatoirement inscrits en classe bilingue, lors de la préinscription en ligne ils devront choisir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 1- Arabe puis 2- Anglais. <p>**Tous les autres élèves (y compris Français): Ont le choix entre deux possibilités, lors de la préinscription en ligne, ils devront choisir</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Soit : 1- Anglais puis 2- Arabe ❖ Soit : 1- Anglais
<p>5^e</p>	<p>**Les élèves titulaires de la seule nationalité Algérienne : Sont obligatoirement inscrits en classe bilangue, lors de la préinscription en ligne, ils devront choisir : 1- Arabe puis 2- Anglais.</p> <p>**Tous les autres élèves (y compris Français): Lors de la préinscription en ligne, devront choisir</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Soit : 1- Anglais puis 2- Arabe (si suivi en 6^e) ❖ Soit : 1- Anglais et 2- Espagnol.
<p>4^e</p>	<p>**Les élèves titulaires de la seule nationalité Algérienne : devront choisir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 1- Arabe puis 2- Anglais. <p>**Les élèves Algériens scolarisés antérieurement <u>hors de l'Algérie</u>, qui seront admis à la rentrée 2018 en 4^e et qui n'ont pas jusque-là, bénéficié d'un enseignement d'arabe, devront choisir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Soit : 1- Anglais et 2- Espagnol si suivi en 5^{ème}. ❖ Soit : 1- Anglais et 2- CNED. <p>**Tous les autres élèves (y compris Français): Lors de la préinscription en ligne, devront choisir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Soit : 1- Anglais et 2- Espagnol si suivi en 5^{ème}. ❖ Soit : 1- Anglais et 2- CNED.

<p>3^e *Le choix des deux langues vivantes, se fait uniquement en fonction des deux langues vivantes suivies en 4^e.</p>	<p>**Les élèves titulaires de la seule nationalité Algérienne : Lors de la préinscription en ligne, devront choisir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 1-Arabe puis 2-Anglais. <p>**Les élèves Algériens scolarisés antérieurement <u>hors de l'Algérie</u>, qui seront admis à la rentrée 2018 en 3^e et qui n'ont pas jusque-là, bénéficié d'un enseignement d'arabe, devront choisir</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 1- Anglais et 2- Espagnol. <p>si les langues ne sont pas dispensées par l'établissement choisir:</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 1-Anglais et 2-CNED <p>**Tous les autres élèves (y compris Français): Lors de la préinscription en ligne, devront choisir: 1>Anglais et 2- Espagnol. si les langues ne sont pas dispensées par l'établissement choisir: 1>Anglais et 2- CNED</p>
<p>2^{nde} * Le choix des deux langues vivantes, se fait uniquement en fonction des deux langues vivantes suivies en 3^e.</p>	<p>**Les élèves titulaires de la seule nationalité Algérienne : Sont obligatoirement inscrits en OIB, lors de la préinscription en ligne, ils devront choisir :</p> <p>1-Arabe puis 2- Anglais.</p> <p>**Tous les autres élèves (y compris Français): Lors de la préinscription en ligne, devront choisir:</p> <p>Soit : 1-anglais et 2-arabe Soit : 1-anglais et 2-espagnol Soit : 1-anglais et 2-CNED</p>
<p>Première * Le choix des deux langues vivantes, se fait uniquement en fonction des deux langues vivantes suivies en 2^{nde}.</p> <p><u>Choix des séries :</u> Choisir soit Série S ou Série ES ou Série L</p>	<p>**Les élèves titulaires de la seule nationalité Algérienne : Sont obligatoirement inscrits en OIB, lors de la préinscription en ligne, ils devront choisir:</p> <p>1-Arabe puis 2-Anglais.</p> <p>**Tous les autres élèves (y compris Français): Lors de la préinscription en ligne, devront choisir:</p> <p>Soit : 1-anglais et 2-arabe Soit : 1-anglais et 2-espagnol Soit : 1-anglais et 2-CNED</p>
<p>Terminale * Le choix des deux langues vivantes, se fait uniquement en fonction des deux langues vivantes suivies en 1^{ère}.</p> <p><u>Choix des spécialités :</u> <u>Série S :</u> Choisir soit Maths Ou Sciences physiques Ou SVT <u>Série ES :</u> Choisir soit Maths Ou Sciences sociales et politiques <u>Série L :</u> Choisir soit Maths Ou Anglais approfondi</p>	<p>**Les élèves titulaires de la seule nationalité Algérienne : Lors de la préinscription en ligne, devront choisir :</p> <p>1-Arabe puis 2-Anglais.</p> <p>**Tous les autres élèves (y compris Français): Lors de la préinscription en ligne, devront choisir:</p> <p>Soit : 1-anglais et 2-arabe Soit : 1-anglais et 2-espagnol Soit : 1-anglais et 2-CNED</p>

5. Pièces à fournir impérativement lors de la transmission du dossier.

(Tous les documents devront être rédigés en français)

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT LORS DE LA TRANSMISSION DU DOSSIER (Tout dossier incomplet ne pourra être accepté)

Pour tous
les élèves

Formulaire de demande d'admission* signé obligatoirement par les 2 parents avec 1 photo

*A imprimer de l'inscription en ligne

- Copie du passeport ou de la CNI ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Copie des passeports ou des CNI ou actes de naissance des deux parents.....
- Fiche familiale en français ou copie du carnet de famille en français.....
- Fiche infirmerie dûment **complétée et signée par les parents ou par un médecin en cas de pathologie** [Lien](#)
- Règlement financier daté et signé [Lien](#)
- En cas de divorce, copie de la décision de justice, précisant la résidence habituelle de l'enfant chez le parent signataire de la demande et attestation légalisée de l'autre parent autorisant la scolarisation de son enfant
- Justificatif de domicile en Algérie **de l'un des parents et de l'enfant** (rappel : un des deux parents doit obligatoirement résider avec l'enfant en Algérie pendant la scolarisation de l'enfant).....
- Attestation de travail en Algérie de l'un des parents ou justificatif de mutation ou affectation professionnelle.....
- Certificat de scolarité de l'année en cours et de l'année précédente.....
- Bulletins trimestriels de l'année en cours et de l'année précédente.....
- Preuve du virement bancaire (portant le nom de l'un des parents) des frais d'étude de dossier (cas des parents qui résident à l'étranger).

1- **FRAIS DE SCOLARITE:**

Les frais de scolarité du 1^{er} trimestre sont payables d'avance afin de valider l'inscription définitive au LIAD [lien](#). Pour les familles qui résident à l'étranger, la copie de l'ordre de virement sur le compte bancaire du LIAD à la Trésorerie générale de l'étranger sera demandée (le taux de change applicable est le taux de chancellerie du jour du virement (http://www.economie.gouv.fr/dgfip/taux_chancellerie_change)). Les éventuelles demandes de bourses scolaires ne constituent nullement une condition suspensive au règlement des frais de scolarité. Il ne sera accordé aucun délai de paiement ni d'échéancier pour cette phase d'inscription.

Pour les paiements effectués sur notre compte auprès de la trésorerie générale à l'étranger (frais de dossier, droits de 1^{ère} inscription et frais de scolarité du 1^{er} trimestre), vous trouverez le relevé d'identité bancaire ci-

dessous). **NB : Le mandat à un tiers résidant en Algérie pour s'acquitter des droits dus en dinars n'est pas accepté. La résidence de la famille s'entend par la résidence des enfants au moment de la préinscription.** Nous attirons votre attention sur la nécessité absolue de :

- Faire figurer sur le message swift de votre banque les références suivantes : «FED-Nom + prénom élève». Pour les frais de dossier. « FDS 1 – Nom + prénom élève » pour les frais de scolarité du 1^{er} trimestre. Sans cette référence, nous ne serons pas en mesure d'affecter le paiement au dossier de votre enfant.

TRESOR PUBLIC

RÉLEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RÉLEVÉ

Le relevé (i-contre) est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation		
10071	44900	00001020688	61	TUNANTEE TOETRANGER		
Identifiant international de compte bancaire - IBAN						
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1449	0000	0010	2068	861
						BIC (Bank Identifier Code)
						TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

LYCEE INTERNATIONAL A.DUMAS D'ALGER

PIECES A FOURNIR POUR QUE L'ADMISSION SOIT EFFECTIVE:

PIECES A FOURNIR pour que l'admission soit effective en présence de l'élève admis

Les documents envoyés en photocopie feront l'objet d'une vérification avec les pièces originales. D'autres documents vous seront demandés, notamment :

- le livret ou dossier scolaire complet de l'élève avec l'avis de passage en classe supérieure, accompagné du certificat de radiation.....
- le dossier médical ou carnet de vaccination.....
- le récépissé de la demande de carte de séjour, ou CNI pour les parents ayant la double nationalité (Algérienne + autre nationalité) et certificat d'immatriculation consulaire.....
- pour les familles qui viennent s'installer en Algérie, un certificat de radiation de la caisse d'allocations familiales (CAF), éventuellement un certificat d'immatriculation consulaire ...

Fait à Alger le 09 Janvier 2018,

Le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle,
Président de la commission d'admission,
Grégor TRUMEL

Le Provisur,

Brigitte GIMENEZ